

Les tendances de l'adoption

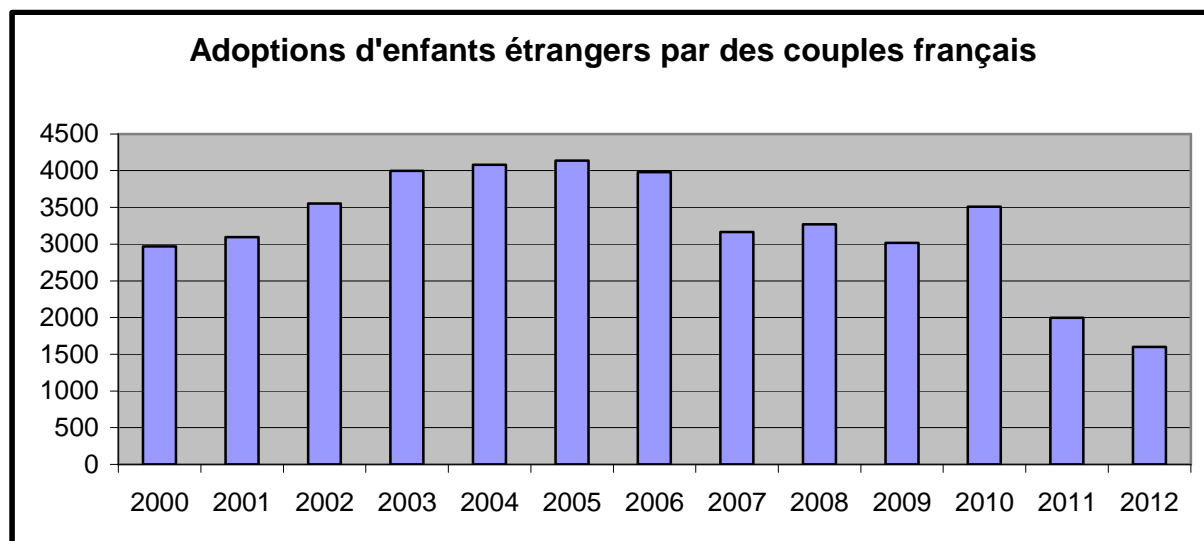
Les chiffres

Le présent article vise à quantifier l'évolution de l'adoption d'enfants étrangers en France et la façon dont pourraient s'y intégrer les nouveaux couples mariés de même sexe.

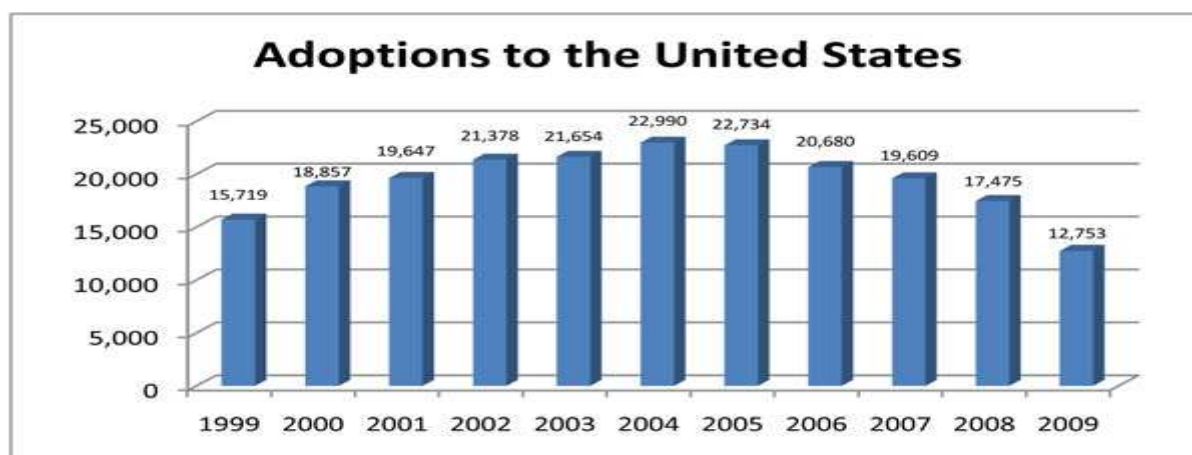
A/ L'adoption d'enfants étrangers depuis 2000

Après avoir augmenté jusqu'en 2005, le nombre d'enfants étrangers adoptés en France n'a cessé de diminuer suivant en cela la tendance internationale.

Ayant atteint un palier de 4 000 adoptions par an, les adoptions sont passées en dessous de 2 000 enfants en 2011 et devrait se situer autour de 1 500 à 1 600 en 2012 et 2013.



Source : gouvernement français et US Department of Health and Human Service



B/ Tendances suivant les pays

L'évolution du nombre d'adoption est variable suivant les pays d'origine des enfants mais la tendance à la baisse semble une tendance générale.

	2007	2008	2009	2010	2011
Ethiopie	417	484	445	352	288
Russie	402	315	288	301	286
Colombie	375	305	241	369	286
Viêt-Nam	268	284	308	469	264
Chine	176	144	102	100	97
Mali	135	72	117	71	61
Ukraine	99	112	59	59	35
Haïti	403	731	651	992	34
Thaïlande	71	60	45	30	30
Brésil	66	65	63	13	23
Autres	750	699	698	752	591
Total	3 162	3 271	3 017	3 508	1 995

Source : gouvernement français

Les points les plus remarquables sont :

- l'arrêt des adoptions d'enfants haïtiens
- la décision du Viêt-Nam de ne plus prendre de dossiers à partir de décembre 2010.

La tendance à la baisse est particulièrement remarquable entre le premier et le deuxième trimestre de 2011 alors qu'il n'y a pas habituellement d'influence saisonnière.

La situation des principaux pays :

1. L'Ethiopie s'inscrit dans une tendance à la baisse sans changement de politique notoire.
2. La Colombie est en très légère baisse sur le long terme.
3. La Russie a signé le 18 novembre 2011 un accord avec la France qui obligera à passer par des organismes agréés. Ceci se traduit dès 2012 par une baisse de 20% du nombre d'enfants.
4. Le Viêt-Nam n'autorisera plus à l'avenir que les adoptions d'enfants handicapés ou malades âgés de plus de 5 ans et en fratrie.
5. Le Kazakhstan et Haïti sont quasi à l'arrêt.

Année 2011	1er Semestre	2° Semestre
Ethiopie	156	132
Colombie	152	134
Chine	40	57
Mali	48	13
Kazakhstan	22	1
Haïti	27	7
Ukraine	20	15
Inde	13	6
Russie	144	142
Viêt-Nam	236	28
Thaïlande	17	13
Congo	24	16
Autres	256	276
Total Adoptions	1155	840

C/ Les couples qui adoptent

Environ 9 000 couples se déclarent candidats à l'adoption chaque année dont les deux tiers soit environ 6 000 sont agréés. L'âge minimum requis pour adopter est de 28 ans, et seulement 7% des couples qui adoptent sont moins de 35 ans.

Fin décembre 2010, 24 702 couples étaient en attente d'enfants.

Le texte officiel sur l'agrément est le suivant :

« *L'agrément est le résultat d'une analyse de*

- *la cohérence et la fiabilité de votre projet d'adoption*
- *la capacité à vous identifier comme parents d'un enfant et à inscrire celui-ci dans votre histoire et votre filiation pour une destinée commune. »*

Les pays d'origine des enfants posent des conditions sur les couples qui vont adopter. La sévérité de ces conditions est une des causes principales de la baisse des adoptions.

- la Colombie et l'Ethiopie ne veulent pas d'adoption par des célibataires
- Haïti ne veut que des couples ayant plus de 10 ans de mariage
- Le Kazakhstan stipule que « les personnes qui professent une orientation sexuelle non traditionnelle ne pourront pas adopter »
- L'administration américaine mentionne que « à sa connaissance il n'y a pas d'adoption de jeunes russes par des homosexuels ».

D/ L'adoption par les couples homosexuels

Si le mariage homosexuel est voté en France, un certain nombre de ces nouveaux couples se porteront candidats à l'adoption et viendront en « concurrence » avec les 25 000 couples déjà agréés est les 6 000 nouveaux agréés chaque année.

Ils devront obtenir l'agrément et il n'y a pas de raison qu'ils l'obtiennent plus facilement que les couples traditionnels.

Ils ne pourront pas adopter d'enfants issus de pays refusant le mariage homosexuel.

Pour obtenir l'agrément ils devront prouver la stabilité de leur union sur le long terme (l'exemple de la Belgique montre un taux de divorces plus élevé chez les mariages de même sexe).

Par ailleurs ces couples devront être agréés par les pays d'origine des enfants mais **à ce jour, aucun pays d'origine ne reconnaît le mariage homosexuel.**

Les juges de ces pays qui seront en charge des dossiers accepteront-ils de confier des enfants à des couples homosexuels ?

Le cas de l'Éthiopie :

Wikipedia nous dit : « *L'homosexualité est interdite en **Éthiopie** et peut être punie par une peine de prison. Il convient donc de ne pas la manifester publiquement et ouvertement* ».

Le cas de la Chine

EN Chine l'homosexualité n'a été retirée des maladies mentales qu'en 2001 et sur le site gbTimes nous lisons : « *L'homosexualité est toujours aujourd'hui un sujet tabou dans la Chine moderne. Les homosexuels doivent ainsi vivre dans une certaine clandestinité. La pression de l'opinion est tellement pesante que certains sont obligés de se marier et de mener une double vie pour donner le change.* »

Le cas de la Colombie

Pour la première fois, en mai 2012, un juge colombien a autorisé l'adoption de deux enfants par un homosexuel américain. Cette décision a été prise contre l'avis de l'Institut Colombien du Bien-être familial (ICBF), organisme d'état supervisant les adoptions. C'était le premier cas d'adoption par un homosexuel dans toute l'Amérique latine.

Le cas du Mali

Le 4 juillet 2012 on pouvait lire sur un site sénégalais :

« *Menacé d'être brûlé vif par des islamistes : L'homosexuel malien se réfugie à Dakar* »

Le cas de la Russie et du Kazakhstan

Voir plus haut

Le cas de L'Ukraine

Lu dans le Nouvel Observateur du 2 octobre 2012 : « Le Parlement **ukrainien** a adopté mardi en première lecture un projet de loi interdisant toute promotion de l'**homosexualité**, ... »

Le cas du Viêt-Nam

Il arrête l'adoption en général.

Nous voyons ci-dessus que les principaux pays d'origine ont toutes les chances de s'opposer à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels et que les adoptions ne pourront être que des cas exceptionnels sans doute quelques cas chaque année.

L'exemple de la Belgique vient confirmer : depuis la loi sur le mariage homosexuel il y a eu zéro adoption internationale par les couples homosexuels.

Les couples homosexuels ne pourront donc pas adopter d'enfants étrangers, comme en Belgique où il y a eu zéro cas en huit ans.

E/ L'adoption d'enfants français

Ces enfants français sont :

- des pupilles de l'Etat : enfants sans filiation connue ou établie, des orphelins, des enfants trouvés
- les enfants judiciairement abandonnés
- les enfants dont les père et mère ou le Conseil de famille ont consenti à l'adoption

Au 31 décembre 2010 il y avait 2 347 pupilles de la Nation dont 902 étaient placés dans des familles en vue de l'adoption.

Ces enfants étaient devenus pupilles pour les raisons indiquées dans le tableau ci-contre.

Au cours de l'année 2010, 637 enfants avaient été définitivement adoptés parmi les 845 qui étaient placés au 1^{er} janvier de 2010.

Origine des pupilles placées	Nombre
Absence de filiation	624
Remis par un parent	36
Retrait de l'autorité parentale	10
remis par personne qualifiée	67
Orphelin	12
Déclaration judiciaire d'abandon	153
Total	902

Ceci montre que, au cours d'une année, les trois quarts des enfants placés dans des familles sont définitivement adoptés par les familles d'accueils.

Rappelons que, pour devenir famille d'accueil, il a fallu remplir un dossier d'agrément qui a dû être approuvé par le service du conseil général du département.

AU 31/12/2012, il y avait 24 702 familles possédant l'agrément en attente d'adoption. Soit 39 fois le nombre d'enfants réellement adoptés au cours de l'année.

Le tableau ci-dessous nous quantifie les différentes étapes pour les 6 premiers départements ainsi que pour Paris donnés à titre d'exemple

Numéro du département	01	02	03	04	05	06	75	Total France
Nombre d'agrément en cours de validité	275	130	94	70	73	539	1 833	24 702
Nombre de nouvelles demandes déposées en 2010	136	49	39	17	30	131	509	9 059
Nombre d'agrément accordés en 2010	63	34	37	19	20	111	381	6 073
Enfants présents en vue de l'adoption dans des familles au 31/12/2012	14	5	4	0	1	14	38	902
Enfants adoptés au cours de l'année 2012	7	3	4	2	0	8	42	637
Nombre de familles en attente pour une adoption	39	43	24	35	?	67	44	39

Source : Office National de l'Enfance en Détresse – rapport annuel

Exemple de lecture du tableau : dans le département 06 des Alpes Maritimes, il y avait au 31/12/2010 539 familles agréées en attente d'un enfant ; au cours de l'année 131 familles ont fait une demande et 111 ont obtenu l'agrément. A la fin de l'année 14 enfants étaient placés dans des familles d'accueil et 8 ont été réellement adoptés.

La dernière ligne du tableau nous montre qu'au niveau national il y a **39 familles en attente pour une adoption**. Ce taux monte à 67 pour les Alpes Maritimes (06).

Quant aux Hautes Alpes (05) il n'y a pas eu une seule adoption.

Tout ceci nous montre le long parcours d'une famille qui souhaite adopter un enfant sans être sûre de conclure car beaucoup de familles se découragent en route.

Noter qu'en 2010 :

- 12 départements n'ont eu aucune adoption
- 13 départements ont eu une seule adoption
- 9 départements en ont eu 2
- 7 départements n'en ont eu que 3
- la moyenne nationale étant de 6 adoptions de pupilles par département.

Les couples homosexuels

On a pu voir par ailleurs que le mariage homosexuel ne concernera chaque année que quelques milliers de couples.

On a vu en Belgique que ces couples ont un taux de divorce élevé.

Parmi ceux-ci quelques milliers seront candidat à l'adoption. Il n'y a pas de raison qu'ils obtiennent des agréments plus facilement que les couples traditionnels. Admettons qu'ils représentent à terme 10% des couples agréés.

Ces couples homosexuels qui auront réussi à passer le cap de l'agrément départemental viendront s'ajouter aux longues listes d'attente. Il leur faudra ensuite prouver leurs avantages pour les enfants en comparaison des autres familles candidates.

La stabilité de ces couples homosexuels sera un facteur important.

En Belgique il y a eu 6 adoptions par des couples mariés homosexuels en 6 ans soit 1 par an (Figaro du 11/9/2012).

L'adoption de pupilles de la Nation par des couples homosexuels ne représentera que quelques cas isolés chaque année. SI on prend le taux de la Belgique on arrivera à une dizaine cas par an.

F/ Conclusion

Dans un contexte général de baisse des possibilités d'adoption, l'arrivée de couples homosexuels candidats viendrait augmenter les listes d'attente déjà extrêmement longues.

Adoption internationale : nous avons montré qu'elle n'est pas jouable aujourd'hui compte tenu des positions des pays d'origine.

Adoption nationale : sachant qu'aujourd'hui, les candidats représentent **39** fois le nombre d'enfant à adopter, l'adoption d'enfants par des couples homosexuels ne pourra être qu'extrêmement marginale : **autour de 10 cas par an.**